



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 14
07 Décembre 2022

Par courriel : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Daniel Leparoux, Nicolas Ménard, Aurélien Picot
Assiste : Isabelle Loreau, Secrétariat

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 13 du 30 Novembre 2022 sans réserve.

2. Report de matchs

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
25354752	U15 D3	Ancenis Rcasg 2 / Nantes Fc 2	17.12.2022	07.01.2023
25354944	U15 D5	St-Nazaire Immaculée Fc 3 / Gj Fc3r Fcam 1	03.12.2022	17.12.2022

3. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- Feuilles de match du 03 décembre non reçues à ce jour :

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
25355019	U15 D5	Coueron Chabossière Fc4	Nantes St Félix 1	Réclamée
25356384	U18 D4	Pont St-martin Fcgl 23	Ste Pazanne Fc Retz 22	Réclamée

4. Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« **Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :**

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre pourra ne pas débiter.

En application du procès-verbal du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022, la Commission relève les manquements et inflige l'amende de 15 € aux équipes concernées.

La liste des amendes figure en annexe.

5. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 12 mai 2022, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

Le Président de la Commission,
Mickaël Herriau



La secrétaire,
Isabelle Loreau



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 2 U18 Masculin / 2	B	500041	Nantes La Mellinet 22	FM 25355655	58068.1 03/12/2022
Départemental 4 U18 Masculin / 2	A	553554	Gj St Pere Oceane 22	FM 25356108	58201.1 03/12/2022
Départemental 4 U18 Masculin / 2	B	550749	Gj Nord 44 22	FM 25357799	58487.1 03/12/2022
Départemental 2 U17 Masculin / 2	B	580423	Gj Loireauxence Vair 1	FM 25355436	57932.1 03/12/2022
Départemental 5 U15 Masculin / 2	A	502069	St Nazaire Mean 1	FM 25354931	57651.1 03/12/2022
Départemental 5 U15 Masculin / 2	F	544923	Nantes Don Bosco 2	FM 25355004	57724.1 03/12/2022
Départemental 5 U15 Masculin / 2	I	581361	Vertou Foot Es 3	FM 25355050	57770.1 03/12/2022

Type de dossier : Administratif					
Dossier :	20661301	Match :	57651.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe A 528
Date :	05/12/2022		03/12/2022	544892 Paimboeuf Estuaire 2	- 502069 St Nazaire Mean 1
Personne :					Club : 502069 ALERTE DE MEAN - ST NAZAIRE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			07/12/2022 07/12/2022 50,00€
Dossier :	20641470	Match :	57724.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe F 526
Date :	02/12/2022		03/12/2022	544923 Nantes Don Bosco 2	- 564168 GJ Suce/Erdre Casson 3
Personne :					Club : 544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			07/12/2022 07/12/2022 50,00€
Dossier :	20641468	Match :	57932.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe B 469
Date :	02/12/2022		03/12/2022	502138 Thouare Us 2	- 580423 GJ Loireauxence Vair 1
Personne :					Club : 580423 GJ LOIREAUXENCE VAIR
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			07/12/2022 07/12/2022 50,00€
Dossier :	20661299	Match :	58022.1	Départemental 1 U18 Masculin / 2	Groupe C 476
Date :	05/12/2022		04/12/2022	509217 Vertou Ussa 22	- 544923 Nantes Don Bosco 21
Personne :					Club : 544923 DON BOSCO FOOTBALL NANTES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			07/12/2022 07/12/2022 50,00€
Dossier :	20661289	Match :	58068.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe B 482
Date :	05/12/2022		03/12/2022	554118 GJ Abbaretz P Bleue 21	- 500041 Nantes La Mellinet 22
Personne :					Club : 500041 LA MELLINET DE NANTES
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			07/12/2022 07/12/2022 50,00€
Dossier :	20661303	Match :	58201.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe A 489
Date :	05/12/2022		03/12/2022	553554 GJ St Pere Oceane 22	- 560518 Campbon Ubcc 23
Personne :					Club : 553554 GJ ST PERE OCEANE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			07/12/2022 07/12/2022 50,00€
Dossier :	20661298	Match :	58487.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe B 495
Date :	05/12/2022		03/12/2022	502178 Blain Es 22	- 550749 GJ Nord 44 22
Personne :					Club : 550749 GJ NORD 44
Motif :	05	Forfait			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			07/12/2022 07/12/2022 50,00€
Dossier :	20662107	Match :	57259.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Access Ligue 499
Date :	06/12/2022		03/12/2022	517365 Orvault Sf 21	- 501948 Chateaubriant Voltig 21
Personne :					Club : 517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022 07/12/2022 15,00€

Dossier :	20662108	Match :	57289.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Groupe B	502
Date :	06/12/2022		03/12/2022	511986 Ste Luce S/Loire Us 21	- 502448 Clisson Etoile 21	
Personne :					Club : 511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	
Dossier :	20662109	Match :	57394.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe B	508
Date :	06/12/2022		03/12/2022	547590 Mouzeil Teille Ligne 1	- 561182 St Julien Divatte Fc 2	
Personne :					Club : 547590 F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	
Dossier :	20662110	Match :	57425.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe D	507
Date :	06/12/2022		03/12/2022	509217 Vertou Ussa 2	- 502178 Blain Es 1	
Personne :					Club : 509217 U.S. STE ANNE DE VERTOU	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	
Dossier :	20662111	Match :	57546.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe B	516
Date :	06/12/2022		03/12/2022	560489 St Joachim Fc Briere 1	- 510656 St Andre Des Eaux 2	
Personne :					Club : 560489 FOOTBALL CLUB DE BRIERE	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	
Dossier :	20662113	Match :	57590.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe E	521
Date :	06/12/2022		03/12/2022	581361 Vertou Foot Es 2	- 514034 Gorges Elan 2	
Personne :					Club : 581361 E.S. VERTOU FOOT	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	
Dossier :	20662114	Match :	57605.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe F	519
Date :	06/12/2022		03/12/2022	522724 St Herblain Uf 2	- 553174 Nantes St Joseph Por 1	
Personne :					Club : 522724 U. FRATERNELLE ST HERBLAIN	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	
Dossier :	20662115	Match :	57621.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe G	522
Date :	06/12/2022		03/12/2022	521399 St Herblain Oc 1	- 513122 Sorinieres Elan F 2	
Personne :					Club : 521399 ST HERBLAIN O.C.	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	
Dossier :	20662116	Match :	57695.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe D	524
Date :	06/12/2022		03/12/2022	502505 Nozay Os 2	- 548227 Guemene Fc 2	
Personne :					Club : 502505 NOZAY O.S.	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	
Dossier :	20662118	Match :	57726.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe F	526
Date :	06/12/2022		03/12/2022	502227 Carquefou Usja 3	- 517365 Orvault Sf 2	
Personne :					Club : 502227 U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022
					15,00€	

Dossier :	20662120	Match :	57784.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe J	534	
Date :	06/12/2022	03/12/2022	581256	Geneston As Sud Loir 2	- 590304	Vieilleville Planche 2	
Personne :						Club :	581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022	15,00€
Dossier :	20662121	Match :	57814.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe L	548	
Date :	06/12/2022	03/12/2022	520841	Treillieres Sympho F 2	- 554118	Gj Abbaretz P Bleue 2	
Personne :						Club :	520841 SYMPHO FOOT TREILLIERES
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022	15,00€
Dossier :	20662123	Match :	58021.1	Départemental 1 U18 Masculin / 2	Groupe C	476	
Date :	06/12/2022	03/12/2022	513858	La Chapelle Ac Chap 22	- 560414	Gj Mésanger St Gereon 21	
Personne :						Club :	513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022	15,00€
Dossier :	20662124	Match :	58126.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe B	484	
Date :	06/12/2022	03/12/2022	513303	Ent. Guérinoise/Scaf 21	- 552653	Derval Sc Nord Atlan 21	
Personne :						Club :	513303 U.S. GUERINOISE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022	15,00€
Dossier :	20662125	Match :	58127.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe B	484	
Date :	06/12/2022	03/12/2022	514875	Sautron As 22	- 548648	Donges Fc 21	
Personne :						Club :	514875 A.S. SAUTRONNAISE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022	15,00€
Dossier :	20662126	Match :	58186.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe F	488	
Date :	06/12/2022	03/12/2022	581899	Pt St Martin Fcgl 22	- 582652	St Fiacre Coteaux Fc 23	
Personne :						Club :	581899 F.C. GRAND LIEU
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022	15,00€
Dossier :	20662127	Match :	58203.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe A	489	
Date :	06/12/2022	04/12/2022	581206	Gj Ent Pontchateau 22	- 510656	St Andre Des Eaux 21	
Personne :						Club :	581206 GJ ENTENTE PONTCHATELAINE
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			07/12/2022	07/12/2022	15,00€
Dossier :	20638921	Match :	57142.1	Départemental U18f A8 / 1	Unique	366	
Date :	29/11/2022	03/12/2022	547524	Ste Pazanne Retz Fc 1	- 513858	La Chapelle Ac Chap 1	
Personne :						Club :	547524 F.C. DE RETZ
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022	25,00€
Dossier :	20638925	Match :	57261.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Access Ligue	499	
Date :	29/11/2022	03/12/2022	547452	Orvault Rc 21	- 561031	Gj De Goulaine 21	
Personne :						Club :	547452 ORVAULT R.C.
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022	25,00€

Dossier :	20639590	Match :	57379.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe A	509
Date :	30/11/2022		03/12/2022	510656 St Andre Des Eaux 1	- 510460 GJ Asl Fccm 1	
Personne :					Club : 510656 LA ST ANDRE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20641225	Match :	57424.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe D	507
Date :	02/12/2022		03/12/2022	590304 Vieillevigne Planche 1	- 509427 Nantes Metallo Sc 1	
Personne :					Club : 590304 VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20639877	Match :	57485.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe D	515
Date :	30/11/2022		03/12/2022	513964 St Mars Du Desert Ja 1	- 500268 Ancenis Rcasg 2	
Personne :					Club : 513964 JEANNE-ARC ST MARS DU DESERT	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20639592	Match :	57529.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe A	517
Date :	30/11/2022		03/12/2022	500258 St Nazaire Ump 1	- 502394 Herbignac St Cyr 1	
Personne :					Club : 500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20637882	Match :	57546.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe B	516
Date :	28/11/2022		03/12/2022	560489 St Joachim Fc Briere 1	- 510656 St Andre Des Eaux 2	
Personne :					Club : 560489 FOOTBALL CLUB DE BRIERE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20638926	Match :	57651.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe A	528
Date :	29/11/2022		03/12/2022	544892 Paimboeuf Estuaire 2	- 502069 St Nazaire Mean 1	
Personne :					Club : 544892 F.C. ESTUAIRE PAIMBOEUF	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20639593	Match :	57665.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe B	529
Date :	30/11/2022		03/12/2022	582205 Camoel Presqu'ile Fc 2	- 581206 GJ Ent Pontchateau 2	
Personne :					Club : 582205 FOOTBALL CLUB CAMOEL PRESQU'ILE VILAINE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20639595	Match :	57680.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe C	525
Date :	30/11/2022		03/12/2022	502178 Blain Es 2	- 518734 Plesse Dresny Es 1	
Personne :					Club : 502178 ENT.S. DE BLAIN	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20638381	Match :	57696.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe D	524
Date :	29/11/2022		03/12/2022	552653 Derval Sc Nord Atlan 3	- 552461 GJ 3 Forets Soudan 2	
Personne :					Club : 552653 S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€

Dossier :	20641643	Match :	57755.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe H	531
Date :	02/12/2022		03/12/2022	521131 Nantes St Med Doulon 2	- 544136 Le Loroux Landreau O 2	
Personne :					Club : 521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20638930	Match :	57829.1	Départemental 1 U16 Masculin / 2	Groupe A	474
Date :	29/11/2022		03/12/2022	582222 St Sebastien Fc 21	- 540404 Pontchateau Aos 21	
Personne :					Club : 582222 SAINT SEBASTIEN F. C.	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20639596	Match :	57916.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe A	470
Date :	30/11/2022		03/12/2022	500258 St Nazaire Ump 1	- 560489 St Joachim Fc Briere 1	
Personne :					Club : 500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20639406	Match :	58052.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe A	480
Date :	29/11/2022		03/12/2022	518734 Plesse Dresny Es 21	- 501945 Pornichet Es 21	
Personne :					Club : 518734 ENT.S. DRESNY PLESSE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20638933	Match :	58186.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe F	488
Date :	29/11/2022		03/12/2022	581899 Pt St Martin Fcgl 22	- 582652 St Fiacre Coteaux Fc 23	
Personne :					Club : 581899 F.C. GRAND LIEU	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€
Dossier :	20640415	Match :	58262.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe F	493
Date :	01/12/2022		03/12/2022	518479 Bouaye Fc 21	- 582567 Gj Chaumes Rouans Vu 22	
Personne :					Club : 518479 F.C. BOUAYE	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			07/12/2022	07/12/2022
						25,00€